

Insee Dossier

Normandie



N° 3

Mars 2017

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

SYNTHÈSE

L'Eure est un département de taille moyenne au regard des autres départements français de province. Il peut être considéré comme plutôt rural, mais se caractérise surtout par une ruralité particulièrement équilibrée, au sens où aucun espace rural n'est fortement isolé des pôles de services. Ces pôles ne sont pas très nombreux, les services ne sont pas non plus particulièrement développés, mais la répartition géographique de ces pôles de services est très homogène dans l'espace départemental.

Dans ce contexte plutôt favorable, certains secteurs géographiques méritent toutefois une attention particulière en termes de conditions d'accès aux services pour les habitants. Sur la base de 12 opérateurs publics considérés comme prioritaires pour l'élaboration du schéma départemental d'accessibilité, 5 territoires peuvent être ciblés pour renforcer la présence des services. Différentes hypothèses d'implantation de nouveaux services améliorent dans des proportions variables la desserte des habitants. Une combinaison favorable de certaines hypothèses permettrait de réduire très sensiblement la proportion d'Eurois significativement éloignés des services, de 18 % des habitants à environ 5 %.

Cette étude a été réalisée par Jonathan BRENDLER
et Jérôme FOLLIN (INSEE Normandie)

Cartographie : Julien DELAMARE (INSEE Normandie)

Sommaire

SYNTHÈSE	2
LE MAILLAGE TERRITORIAL DU DÉPARTEMENT DE L'EURE	4
LA COUVERTURE DES TERRITOIRES PAR LES OPÉRATEURS DE SERVICES	6
Présence sur le territoire des opérateurs de services	6
Identification des territoires les moins bien desservis.....	7
LES HYPOTHÈSES DE NOUVELLES IMPLANTATIONS DE SERVICES	8
Hypothèses de nouvelles implantations et gains d'accessibilité pour les habitants de l'Eure.....	8
Une combinaison favorable de 5 hypothèses.....	9
ANNEXES	11
Annexe 1 : Cartes d'implantation des 12 opérateurs de services dans le département de l'Eure	11
Annexe 2 : Cartes relatives aux 13 hypothèses de nouvelles implantations de services	17

Le maillage territorial du département de l'Eure

Comparé aux autres départements français de province, l'Eure peut être considérée comme un département de taille moyenne. Au 43^e rang (sur 88) par sa superficie (6 040 km²), l'Eure se situe même en 34^e position par sa taille démographique (595 000 habitants en 2013) et en 33^e par sa densité de population (98,5 hab/km²). Elle bénéficie d'une croissance démographique relativement soutenue, voyant sa population augmenter de 63 % depuis 50 ans, soit un rythme presque deux fois supérieur à la moyenne des départements français de province. Un solde naturel toujours soutenu, conjugué à une attractivité résidentielle nettement positive, permettent au département de l'Eure de rester un territoire relativement jeune.

Une ruralité « équilibrée »

Bien que faisant partie de la moitié de départements les plus denses d'un point de vue démographique, l'Eure est un territoire plutôt rural. 72 % de la superficie du département

est couverte par des terres agricoles, 22 % par des milieux naturels (forêts, surfaces en eau, etc.). Et 45 % des Eurois vivent en dehors des unités urbaines, contre 27 % des habitants de province.

Mais l'Eure bénéficie d'une répartition très équilibrée de ses villes (petites ou moyennes) sur son territoire. Les espaces ruraux du département sont de ce fait rarement isolés des pôles d'emploi ou de services. Selon le zonage en aires urbaines de l'Insee, seulement 26 communes euroises sont classées « isolées, hors influence des pôles ». Ces communes rassemblent 2,6 % des habitants, soit une proportion deux fois plus faible qu'en moyenne de province.

Des équipements et services pas très développés, mais davantage accessibles

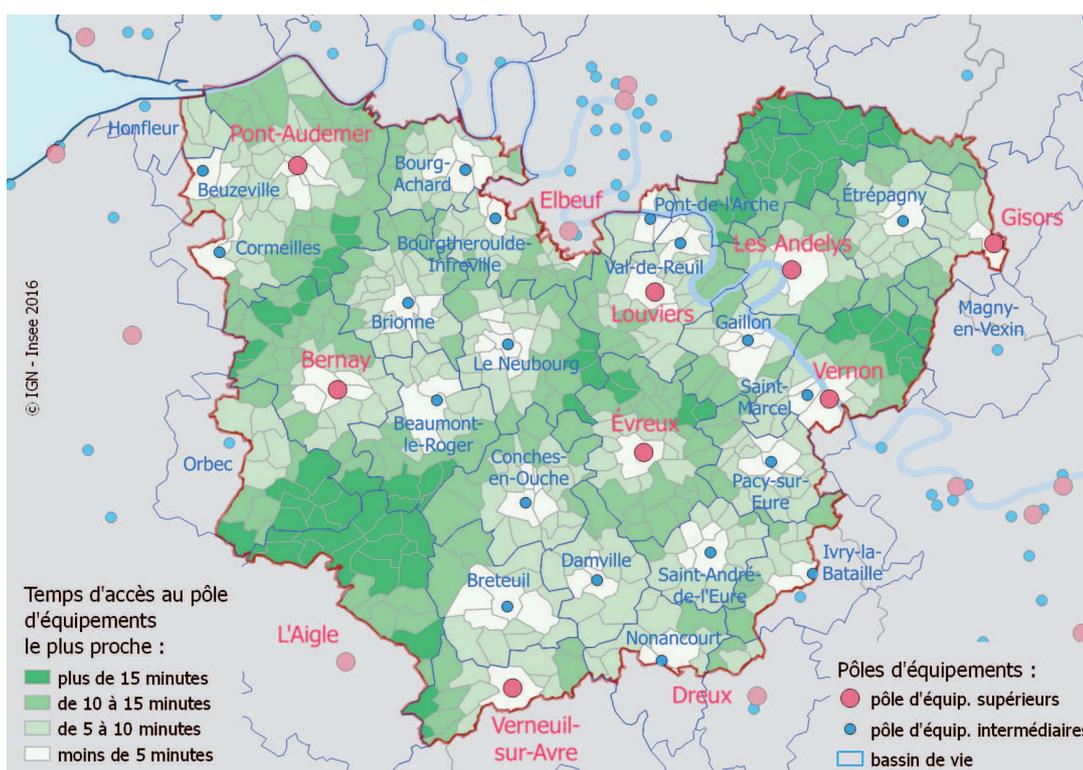
Au regard de la moyenne des départements de province, l'Eure ne bénéficie pas d'une

présence importante d'équipements et de services. Dans la très grande majorité des domaines de services aux habitants (commerces, services marchands, services sociaux, d'éducation et de santé, équipements culturels ou sportifs, etc.), le nombre d'équipements rapporté à la population situe l'Eure dans une position moins favorable que la majorité des autres départements. La relative rareté des professionnels de santé constitue même un enjeu très sensible pour le département.

Selon l'intensité de la présence des équipements dans les communes, certaines d'entre elles peuvent être considérées comme des pôles de services (*voir méthodologie page 5*). Dans cette approche, le département de l'Eure bénéficie de la présence de 19 « pôles intermédiaires » sur son territoire (*carte 1*) et de 8 « pôles supérieurs ». Ce nombre de pôles est relativement peu élevé, mais leur répartition sur le territoire du département est particulièrement équilibrée.

1 Une répartition très équilibrée des pôles de services sur le territoire

Répartition des pôles de services sur le département de l'Eure et temps d'accès à ces pôles



Sources : Insee - Base permanente des équipements 2015, distancier Métrix

Cette « morphologie » relativement favorable se traduit par une proportion très faible d'habitants significativement éloignés des services, et ce dans toutes les gammes d'équipements (*tableau 2*). Moins de 1 % de la population euroise connaît un temps moyen d'accès aux services de gamme intermédiaire supérieur à 15 minutes, contre 4 % en moyenne dans les départements de province. Et on ne trouve aucune commune dans l'Eure située à plus de 30 minutes en moyenne des équipements « supérieurs ». Cette tendance très favorable dans l'ensemble ne se vérifie pas pour la totalité des services. Pour certains services marchands, comme les banques ou les restaurants, et surtout pour beaucoup de services de santé (médecine de proximité, pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, etc.), les proportions de populations « éloignées » sont plus élevées qu'au plan national.

Les secteurs géographiques les moins favorisés en termes de distance aux services sont le sud-ouest du département, entre les bourgs ruraux de Broglie, Beaumesnil et Rugles, d'une part, et au nord dans la forêt de Lyons et la vallée de l'Andelle, d'autre part. D'autres secteurs moins étendus ressortent également, comme la partie nord du canton d'Écos, quelques communes du Lieuvin ou aux confins du plateau du Neubourg et de la vallée de l'Iton.

2 Une proportion très faible d'habitants éloignés des services

Nombre de communes et d'habitants fortement éloignés des équipements, par gamme

	Département de l'EURE				Départements de Province	
	Communes		Population		Communes	Population
	Nb	%	Nb	%	%	%
Ensemble des communes	675	100	595 043	100	100	100
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme de proximité supérieur à 7 minutes	33	4,9	8 958	1,5	25,8	3,6
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme intermédiaire supérieur à 15 minutes	31	4,6	5 244	0,9	21,2	3,8
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme supérieure supérieur à 30 minutes	0	0	0	0	16,1	3,5

Source : Insee – BPE2015, recensement de la population 2013, distancier Métrix

Méthodologie : la base permanente des équipements et les pôles de services

L'Insee gère une « base permanente des équipements » (BPE) qui rassemble une très large part des services aux habitants, qu'ils soient publics ou marchands. Cette base rassemble une centaine d'équipements issus des répertoires officiels de l'Insee (comme Sirene) ou d'autres ministères (éducation, santé, culture, jeunesse et sports, etc.). Ces équipements sont classés par gamme, selon leur fréquence d'implantation sur le territoire. Les services les plus courants constituent la « gamme de proximité ». À l'opposé, les équipements de la « gamme supérieure » sont plus rares et se retrouvent le plus souvent dans les villes à partir d'une certaine taille. Entre ces deux gammes sont classés les services de « gamme intermédiaire », présents dans les grands pôles urbains mais aussi dans les petites villes ou bourgs ruraux structurants.

Selon l'intensité de la présence des équipements dans les communes, certaines d'entre elles peuvent être considérées comme des pôles de services. Les communes qui concentrent au moins la moitié des équipements de la gamme intermédiaire sont qualifiées de « pôles de services intermédiaires ». Selon la même logique, on identifie des « pôles de services supérieurs ».

Un diagnostic pour éclairer les orientations du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics »

L'accès aux services peut constituer un facteur d'inégalités entre les territoires, particulièrement dans les zones rurales les moins denses. Conscient de cet enjeu, le Département de l'Eure s'est porté candidat, dès février 2012, avec les services de la Préfecture de l'Eure, pour expérimenter, en préfiguration de la loi, l'élaboration d'un schéma d'accessibilité des services aux publics. L'objectif d'un tel schéma, à terme, est de permettre aux habitants du département les plus éloignés des services de trouver à proximité de chez eux une réponse pertinente à leurs attentes. Cela passe notamment par la mise en œuvre d'un réseau cohérent de points d'accès mutualisés sur le territoire.

La première étape de la démarche a consisté à élaborer un diagnostic fin de l'existant, avec une analyse de la présence des services dans les territoires mais aussi la mesure des temps d'accessibilité des usagers à ces services. L'essentiel de ce diagnostic a été réalisé au cours de l'année 2014. Les principaux éléments en sont rassemblés dans la présente publication.

Une série d'hypothèses de nouvelles implantations de services a aussi été étudiée, avec l'objectif de réduire de façon importante la part des Eurois relativement éloignés des services. Ces hypothèses peuvent constituer des bases de réflexion conjointe entre le Département, l'État et les collectivités à l'échelon local, réflexion qui trouvera sa concrétisation dans le schéma départemental qui doit être adopté avant la fin de l'année 2017.